



## **Appel à contributions**

**N° 15, mars 2022**

### **Découvertes et redécouvertes d'archives**

*« L'archive est une brèche dans le tissu des jours, l'aperçu tendu d'un événement inattendu. En elle, tout se focalise sur quelques instants de vie de personnages ordinaires, rarement visités par l'histoire, sauf s'il leur prend un jour de se rassembler en foules et de construire ce qu'on appellera plus tard de l'histoire »<sup>1</sup>.*

C'est ainsi que l'historienne Arlette Farge, dans *Le goût de l'archive*, rappelle l'émotion qui l'étreint lorsqu'elle ouvre – et découvre – une liasse d'archives, où fourmillent les trajectoires individuelles.

Les archives écrites constituent en effet une source essentielle, et même la principale, pour écrire l'histoire, même si elles ne sont plus le moyen unique de documenter le passé. À une époque où s'est développé le recours à d'autres sources (sources orales, archives audiovisuelles, iconographie, archéologie, disciplines paléo-environnementales...), les archives papier restent incontournables pour l'historien et il continue d'en apparaître ou d'en réapparaître régulièrement. C'est le cas évidemment pour le XX<sup>e</sup> siècle, dont de nombreuses archives (archives de personnalités politiques par exemple, archives d'administrations et autres institutions) ne sont pas encore entrées dans les dépôts publics, de sorte que de nouveaux fonds sont régulièrement mis à la disposition de la recherche (versements contemporains, dons et dépôts de fonds privés notamment).

Mais l'apparition soudaine d'archives concernant des périodes plus anciennes se produit, elle aussi, de temps à autre et dans des contextes variés. Ainsi, certains fonds privés conservés dans des services d'archives publics peuvent receler des pièces remontant à l'époque moderne, voire au Moyen Âge, parmi lesquelles des documents disparus réapparaissent et ouvrent de nouvelles perspectives de recherche. Des pièces isolées ou des fonds de volumétries variables sont parfois découverts par des archivistes ou des historiens dans des mairies, où l'on en avait oublié l'existence depuis longtemps. Le contrôle scientifique et technique effectué par les archivistes départementaux est souvent une bonne occasion pour ce type de découverte

---

<sup>1</sup> - Farge, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1997, p. 13.

ou de redécouverte. Parfois même, c'est parmi des fonds conservés en archives départementales que des pièces qui n'avaient pas été repérées précisément et identifiées sont mises au jour. Des particuliers, à l'occasion d'un déménagement, découvrent eux aussi des vieux papiers et les communiquent aux chercheurs ou/et aux archivistes. Trop de documents sont cependant détruits, jetés, égarés, dégradés ou négligés, par manque d'intérêt et par méconnaissance de la richesse qu'ils constituent pour la recherche en histoire.

Or, les archives font partie intégrante du patrimoine, un patrimoine auquel il faut sensibiliser le public afin d'éviter qu'il ne se perde. Ce volume de *Patrimoines du Sud* propose de centrer le propos sur les découvertes et redécouvertes d'archives, en insistant sur le fait que celles-ci ne sont pas figées. Les historiens savent qu'ils doivent impérativement explorer divers sites de conservation, pour mener une véritable chasse aux trésors dans les services d'archives publics et les bibliothèques, mais aussi dans des fonds appartenant à des associations, des entreprises ou des particuliers. La liste des lieux de conservation potentiels reste relativement ouverte et de nouveaux « gisements » peuvent encore apparaître.

Les contributions attendues concerneront les découvertes et redécouvertes d'archives. Elles seront centrées sur les sources d'archives qu'elles aborderont selon une double approche, à la croisée entre les enjeux archivistiques et les enjeux historiques, en montrant comment les documents découverts ou redécouverts constituent un patrimoine qui contribue à renouveler les savoirs. Il s'agira donc de mettre en valeur le double regard, celui de l'archiviste (le premier « découvreur », celui qui organise le fonds et le décrit, celui qui le premier ressent l'émotion face au document exhumé), et celui de l'historien (celui qui exploite le fonds et le met en perspective).

### **Modalités de soumission**

*Patrimoines du Sud* ne publie que des contributions inédites.

Le présent appel à contributions est publié le **27 novembre 2020**. Il s'adresse aux étudiants chercheurs, aux chercheurs, aux professionnels du patrimoine et aux associations. Le territoire de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est le périmètre d'investigation de la revue *Patrimoines du Sud* mais les approches comparées d'une autre région géographique avec celle d'Occitanie sont les bienvenues. Il n'y a pas de limites chronologiques imposées.

Le pilotage scientifique de ce numéro est assuré par **Julien Duvaux**, Chef du service des archives anciennes et privées, direction des archives anciennes et des systèmes d'information, archives départementales de l'Hérault et **Sylvain Olivier**, Maître de conférences en histoire moderne, université de Nîmes.

Il est à noter que les auteurs peuvent bénéficier de l'aide d'un photographe professionnel et d'une cartographe. S'agissant d'une revue numérique, il n'y a pas de limites de caractères. Un soin particulier est attendu pour les illustrations (cf. [Recommandations aux auteurs](#)).

Les propositions de contribution sont souhaitées pour le **12 février 2021**, dernier délai. Le projet d'article devra être exposé en une page maximum, comporter un titre provisoire ainsi qu'une ébauche de plan. Les auteurs recevront l'avis du comité de rédaction pour le **1<sup>er</sup> mars 2021** au plus tard.

Les propositions sont à envoyer aux responsables du numéro 15, ainsi qu'à la rédactrice en chef de la revue, Josiane Pagnon :  
[jduvaux@herault.fr](mailto:jduvaux@herault.fr) ; [sylvain.olivier@unimes.fr](mailto:sylvain.olivier@unimes.fr) ; [josiane.pagnon@laregion.fr](mailto:josiane.pagnon@laregion.fr)

Les auteurs dont les propositions ont été retenues devront rendre leur article avant le **15 octobre 2021**, délai de rigueur.

Le numéro 15 paraîtra le **1<sup>er</sup> mars 2022**.